

L'Anse-Saint-Jean, le 18 décembre 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 18 décembre 2017, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

370-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault.

371-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **Sujets à l'ordre du jour**
 - 3.1 Avis de motion concernant une modification au règlement 15-323 et dépôt du projet de règlement 17-337
 - 3.2 Taux régime de retraite de la municipalité pour 2018
 - 3.3 Abrogation de la résolution 348-2017 concernant la demande de subvention pour le PLIU
 - 3.4 Signataires pour la vente du terrain à M. Côme Tremblay
 - 3.5 Avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.6 Dépôt du projet de règlement 17-338, ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2018 afin de défrayer les coûts pour la gestion des matières résiduelles et la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables sur le territoire de la municipalité de L'Anse-St-Jean.
 - 3.7 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Dossier M. Roland Côté
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

372-2017
LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2018, prévoyant des dépenses au montant de 4 772 210.00\$ et des revenus au montant de 4 772 210.00\$, soient adoptées telles que présentées et déposées au livre des annexes sous la cote no. 201.

373-2017
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2018 soit fixé à \$1.20 du 100\$ d'évaluation.

374-2017
FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour l'année 2018 le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

375-2017
FIXATION DU TAUX DE COMPENSATION AUX RÈGLEMENTS 03-216, 04-226, 05-234, 10-276 ET 08-257

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 06-239, 08-265 pour l'année 2018 s'appliquent comme suit :

Règlement 03-216 :

Prise d'eau municipale : 21 \$/unité

Règlement 04-226 :

Prise d'eau Mont-Édouard : 52 \$/unité

Règlement 05-234 :

Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) : 54 /immeubles
imposables 130 \$/unité

Règlement 06-239 :

Les taux prévus au règlement pour les services d'aqueduc et d'égout, entre autres

:

Aqueduc 240\$ /unité
Égout 65\$ / unité

Règlement 08-257 et 10-276

Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

Développement : 0.2973 /100 \$ d'évaluation
Bassin : 0.0797 /100 \$ d'évaluation

Règlement 14-302

Prolongement rue de Vébron : 0.27\$ / (m2)

376-2017

FIXATION DU TAUX POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE
TOLÉRANCES 15-323,16-331 ET 95-165

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 15-323, 16-331 et 95-165 pour l'année 2018 s'appliquent comme suit :

Règlements 15-323 et 16-331 :

Déneigement chemin des Pins :	169 \$/unité
Déneigement chemin des Mélèzes :	152 \$/unité
Déneigement chemin Des Cascades :	77 \$/unité
Déneigement chemin Du Domaine et Riviera :	61\$/unité
Déneigement rue Côté :	192\$/unité
Déneigement chemin Bonne entente :	275\$/unité

Règlement 95-165 :

Déneigement chemin des Érables :	92 \$/unité
----------------------------------	-------------

PÉRIODE DE QUESTIONS

377-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19h51

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».